

**OBJET : Aréna – système de réfrigération de la glace / location saison 2017 -2018**

**1. NATURE DE LA SOUMISSION.**

Dans le cadre d'un projet de réfection du système de réfrigération de la glace de l'aréna, la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover sollicite des soumissions pour la location d'un système de réfrigération et des équipements connexes pour assurer le maintien des opérations durant la saison 2017 – 2018. Les services à rendre incluent:

- la fourniture et l'installation d'un système de réfrigération temporaire, incluant le raccordement électrique et le raccordement au réseau de saumure. Le système recherché doit être en mesure de réfrigérer la saumure à une température variant entre -10 et -15° Celsius à la sortie, pour un débit de 42 l/s et une force de compresseur de 240 kW.
- la fourniture et l'installation d'un système de chauffage temporaire, incluant une pompe de circulation, les raccordements électriques, le raccordement au réseau de récupération et la fourniture de la charge de glycol. Le système doit être en mesure d'alimenter l'eau glycolée à une température de 43° Celsius, avec un débit de 3,8 l/s, pour une capacité de 88 kW.
- le nettoyage du réseau de récupérateur existant, en vue de son utilisation avec de l'eau glycolée (propylène glycol 50%), les ouvertures au niveau du mur de la salle mécanique, la mise en marche et tous les services requis pour une installation conforme et fonctionnelle.
- le démantèlement à la fin de la période de location.

Le système sera installé au 4675 Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover à l'extérieur du bâtiment sur une remorque ou dans un conteneur. Outre les travaux de raccordement, aucune modification ou travaux de construction ne seront faits sur le bâtiment existant

**2. MANIÈRE DONT ON PEUT PRENDRE POSSESSION DES DOCUMENTS**

Les documents d'appels d'offres sont disponibles à compter du 9 juin 2017 sur le Service électronique d'appel d'offres électroniques SE@O.

Le contrat étant assujéti à l'ACCQO, l'AQNB et à l'ACI, ne sont admis à soumissionner que les entrepreneurs qui ont en main les documents d'appels d'offres.

La municipalité n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

**3. RÉCEPTION DES SOUMISSIONS**

Pour être valides, les soumissions doivent être reçues physiquement au bureau municipal, 4055 Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover, J1Z 1C8, au plus tard le 26 juin 2017 avant 11 h.

Elles seront ouvertes le jour même après 11 h à l'endroit identifié ci-haut.

#### **4. POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE & DÉCLARATIONS**

Conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c..C27.1), la municipalité entend appliquer au présent appel d'offres les différentes clauses de sa politique de gestion contractuelle.

La municipalité se réserve le droit, en cas de non-respect, de rejeter la soumission, de ne pas conclure le contrat ou de le résilier s'il est démontré que le soumissionnaire n'a pas respecté les exigences de la politique de gestion contractuelle de la municipalité. Cette dernière se réserve également le droit de résilier le contrat si le non-respect est découvert après l'attribution de ce dernier.

#### **5. ACCEPTATION OU REJET DES SOUMISSIONS**

La municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover ne s'engage à accepter ni la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ni aucune des soumissions reçues. Le cas échéant, la municipalité n'assumera aucun frais de quelque nature qu'il soit pouvant être réclamé par les soumissionnaires.

Elle se réserve aussi le droit d'ignorer toute irrégularité qu'elle juge mineure.

#### **6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.**

Les demandes de renseignements et autres informations seront faites auprès de Monsieur Patrick Fréchette, Gérant, sur les heures d'affaires de l'aréna soit entre 08 h30 et 12 h et 13 h et 16 h 30, au 4675 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover, par téléphone : (819) 397-4660 ou par courriel à l'adresse : [arenastcyrille@hotmail.com](mailto:arenastcyrille@hotmail.com).

Le présent avis public est fait en conformité avec les dispositions des articles 935 et suivants du *Code municipal du Québec*, L.R.Q. c. C-27.1.

Saint-Cyrille-de-Wendover  
Ce 7 juin 2017.

Signé:

Mario Picotin  
Directeur général